

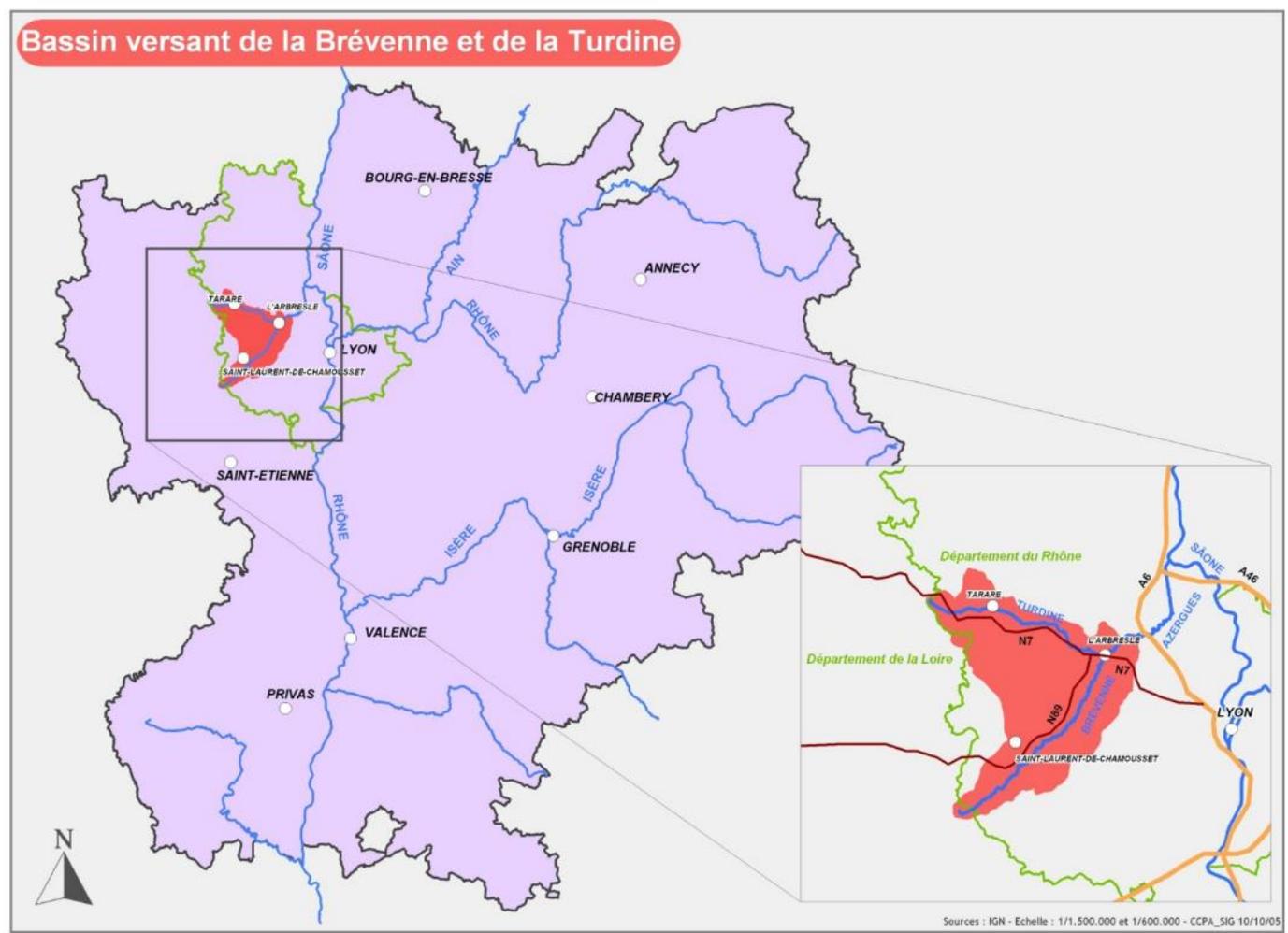
5 juin 2014



**La mise en place
d'un processus de
concertation dès
l'amont d'un projet :**
Tentative sur le bassin versant
Brévenne-Turdine...



Le bassin versant Brévenne-Turdine



Bassin versant Brévenne-Turdine

- 440 km²
- 46 communes, 66000 habitants
- 160 km de cours d'eau



- Cours d'eau
- Bassin versant Brévenne-Turdine
- Communes
- CC Chamousset-en-Lyonnais
- CC du Pays de Tarare
- CC du Pays de l'Arbresle
- CC des Hauts du Lyonnais
- CC des Pays du Bois d'Oingt
- CC Beaujolais Val d'Azergues

N
0 3 6 Km
Sources : IGN (BD-Carthage),
GEOPLUS
Date : 2008
Auteur : SYRIBT



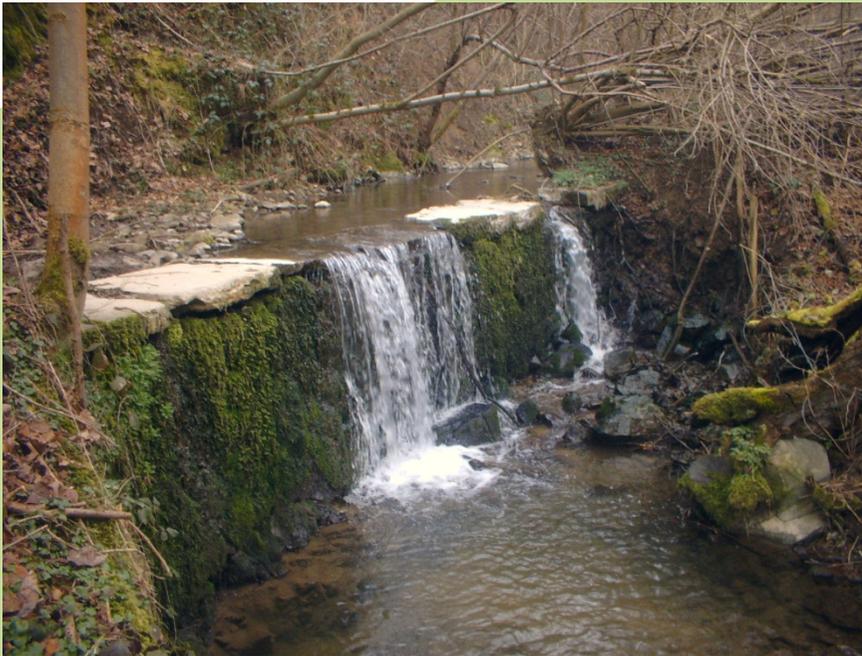
Les problématiques principales

**Une médiocre qualité
des eaux superficielles
aggravée par le manque
de capacités auto-
épuratoires des milieux
récepteurs**





Les problématiques principales



Une artificialisation et une dégradation des cours d'eau (berges, lit mineur et majeur, ripisylve) créant des perturbations sédimentaires, faunistiques, aggravant les crues



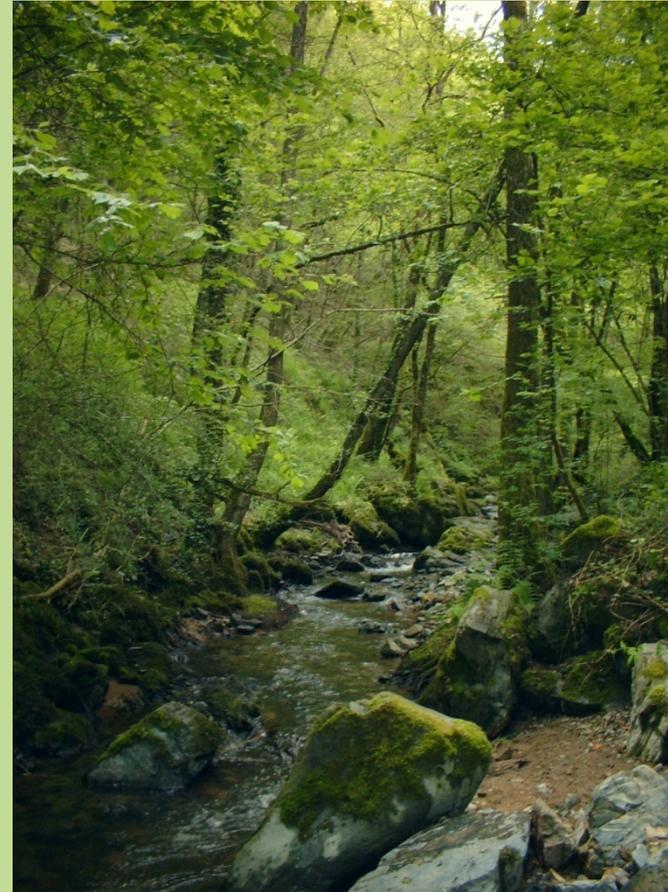
Les problématiques principales

Un déséquilibre quantitatif fortement aggravé par les nombreux prélèvements agricoles





Les problématiques principales



La présence de zones écologiquement remarquables (ZH, cours d'eau) au maintien fragile





Les procédures contractuelles

- **Contrat de rivières Brévenne-Turdine : 2009 à fin 2014.**
- **PAPI Brévenne-Turdine : labellisation le 12 juillet 2012, période de déroulement de 2012 à fin 2015.**





Le contrat de rivière

- **Volet B1-1 : Redonner au cours d'eau une morphologie permettant un bon fonctionnement écologique**
- **Volet B2-2 : Réduire l'aléa inondation**

= inscription de trois actions de renaturation, sur 3 sites du bassin versant, couplées à du ralentissement dynamique, et d'une action « mise en place de zones de ralentissement dynamiques » prévues au départ sur 6 sites supplémentaires.

Philosophie de départ : restaurer des zones d'expansion de crue, se rapprocher au maximum d'un fonctionnement plus naturel des cours d'eau. Agir sur les crues fréquentes (écrêtement crue 20 ans) et travailler sur la réduction de la vulnérabilité, la gestion de crise et la culture du risque.

Choix du regroupement de ces actions dans un même programme de « restauration hydraulique et écologique »



Le programme de restauration hydraulique et écologique

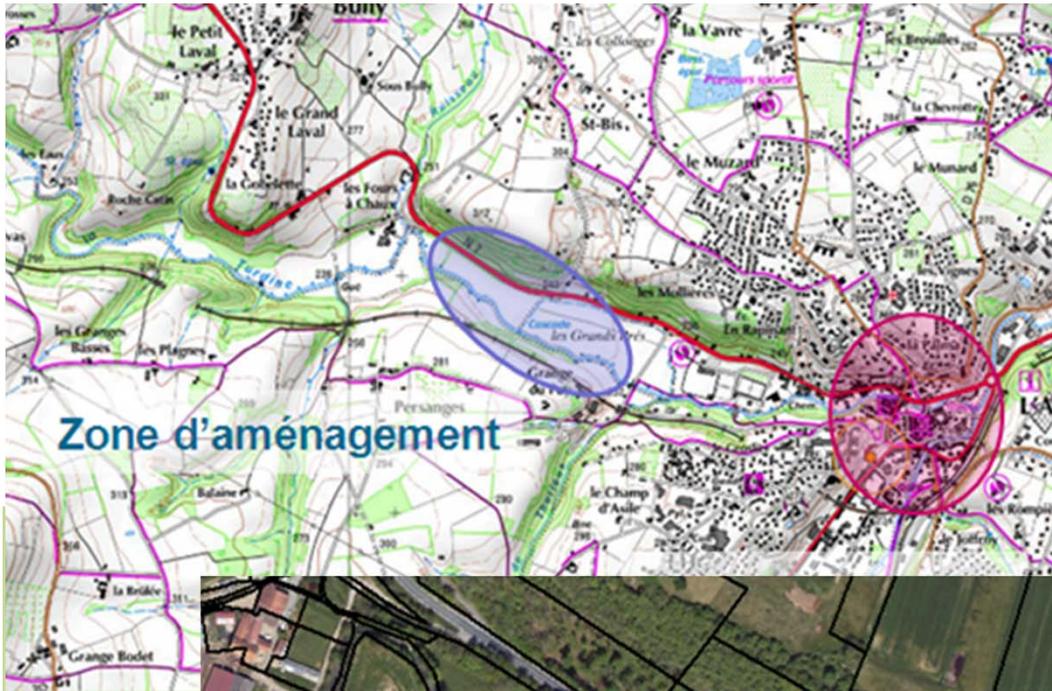
Objectifs

➤ **En matière d'inondations :**

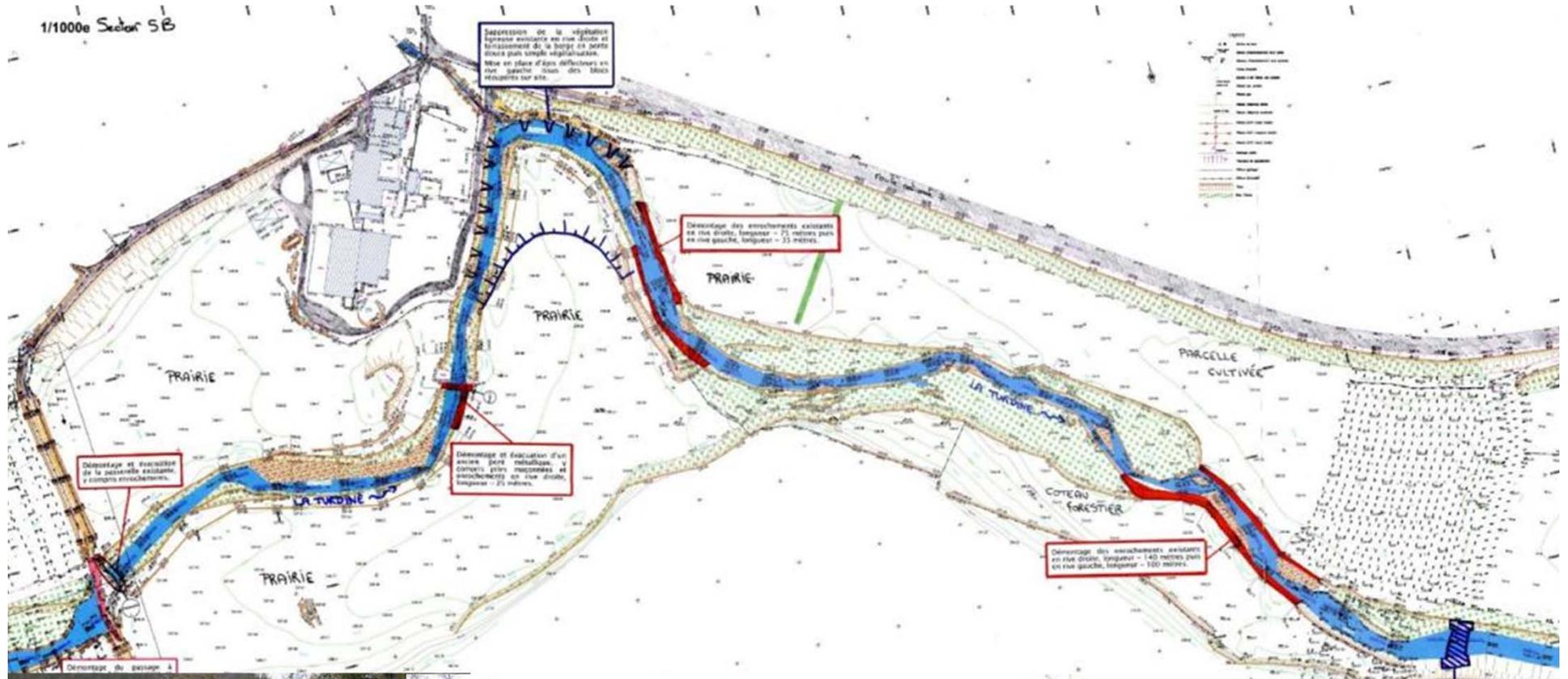
- * Réduction des dommages causés par les inondations en écrêtant la crue vingtennale au niveau d'une décennale
- * Décalage de l'arrivée de la crue de plusieurs heures (organisation de la crise)

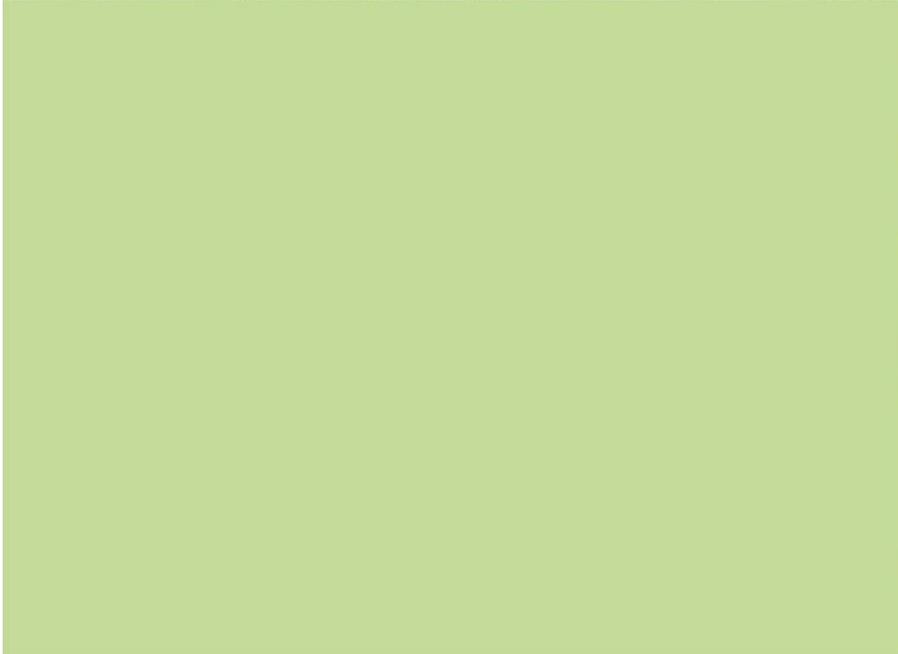
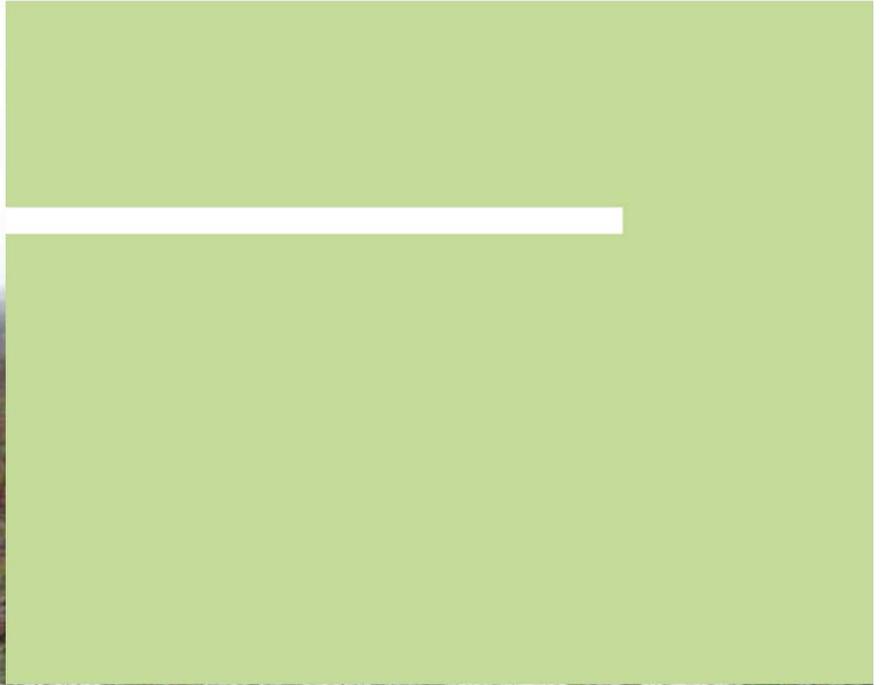
➤ **En matière de restauration écologique :**

- * Restaurer environ 3 km de tronçons très dégradés : transits amont/aval et latéral, végétation adaptée



1/1000e Sector SB







La mission de concertation

- Lancement, en parallèle du marché de maîtrise d'œuvre, d'une mission d'accompagnement / concertation.
- Ce programme est l'action la plus importante, techniquement et financièrement, du contrat (1/4 du budget global)
- Esprit de la concertation : non pas faire adhérer à notre projet mais le co-construire, répondre le mieux aux attentes de chacune des parties. Faire appel à une personne neutre.



La mission de concertation

Marché en deux phases :

- **Phase 1: aide à la co-construction du projet** : mettre en place les instances de concertation pour arriver à la production collégiale d'un projet répondant aux objectifs hydrauliques et environnementaux de départ, et dans le respect des différentes contraintes (réglementaires, financières, juridiques...) / relation étroite avec le maître d'œuvre qui fournira les arguments techniques – **6 mois**
- **Phase 2 : accompagnement du projet jusqu'à l'enquête publique** : veiller à la non-remise en cause du projet, et éviter l'apparition de nouveaux blocages – **1 an**
- Marché attribué à la SCOP DIALTER pour un montant de 35 775€HT



La mission de concertation

- **Première étape : la définition des « marges de manœuvre »** (MO, Moe) : sur quoi négocie-t-on? Quel est l'objet du dialogue?
- Site 5 (ralentissement dynamique et renaturation) : type de pertuis, largeur et type de protection du déversoir, localisation exacte du barrage, zones d'emprunt des matériaux / largeur de la bande « espace cours d'eau »
- Site 8 (restauration écologique) : beaucoup de marges de manœuvre (trop?) : recréation d'un lit, plus ou moins d'emprise, techniques utilisées...



La mission de concertation

Les différentes instances de concertation mises en place :

- **Le comité de pilotage** : élus référents du SYRIBT (Bureau), maires des communes concernées par les aménagements, partenaires financiers et techniques (AE, RRA, CG, CA, DDT, ONEMA, FD pêche), bureaux d'étude – instance de validation
- **Le groupe de travail principal** : copil + associations locales et protection de la nature (LPO, FRAPNA)
- **Les groupes de travail par sites** : personnes du GTP qui le souhaitent + ensemble des propriétaires et exploitants de chaque site (5 sites)

L'équipe « technique »:

- SYRIBT/Dialter
- Moe + son sous-traitant restauration écologique



La mission de concertation

Les différentes étapes du processus de concertation

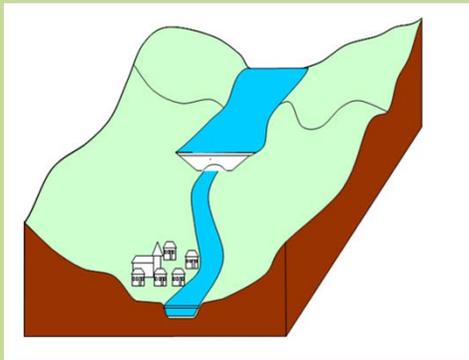
- **Entretiens préalables bilatéraux** : commencer à établir le contact, faire des propositions sur la composition des instances
 - **Présentation du dispositif aux élus du Bureau du SYRIBT** : appropriation de la démarche
 - **Premier Comité de Pilotage** : présentation du dispositif de concertation, synthèse entretiens, déroulement et calendrier.
 - **1er GTP** : cadre démarche / cadre technique / besoins, attentes des différents acteurs / réflexion sur les gdes orientations du programme
 - **2ème GTP** : échanges sur une première synthèse des coûts et bénéfiques du projet/ travail sur les orientations générales du projet :
 - ° aspects techniques
 - ° approche coûts bénéfiques
 - ° communication
- / modalités des groupes de travail par site



La mission de concertation

Les différentes étapes du processus de concertation

- **Groupes de travail sur site n°1 – salle + visite terrain** : présentation générale du projet / présentation du cadre technique et de sa déclinaison sur le site / expression de la vision du projet par les participants / recueil des besoins et attentes





La mission de concertation

Pistes à creuser issues des GT par sites :

- **Techniques** : optimisation du nombre d'ouvrages, position déversoir,...
- **Spatiales / foncières** : emprise de la renaturation sur les berges, scénarios alternatifs pour minimiser l'impact foncier
- **Compensatoires** : foncier, financier, remise en état des terres après crue
- **Plus fondamentales** : coûts/bénéfices à clarifier

⇒ Etude par le maître d'œuvre des pistes de travail, argumentation



La mission de concertation

Les différentes étapes du processus de concertation

- **2ème comité de pilotage** : restitution des groupes de travail par site : vision du projet, principales difficultés, suggestions des acteurs locaux / discussion sur les pistes de travail émanant des groupes de travail sur site

⇒ Précisions techniques par les bureaux d'étude, par ex.:

- Proposition de nouveaux scénarios pour site 8,
- Avantages et inconvénients du passage à un seul ouvrage sur site 5,
- Avantages et inconvénients des différents types de déversoirs



La mission de concertation

Les différentes étapes du processus de concertation

- **Groupes de travail par sites n°2:** présentation d'une première ébauche du protocole d'indemnisation / présentation des points techniques suite aux pistes de travail dégagées du 1^{er} GT : avis des participants sur ces propositions.



La mission de concertation

Sur la base des compléments techniques présentés, chaque GT par site propose que soient retenues des orientations :

- **D'ordre technique** : suppression d'un ouvrage, augmentation capacité de l'autre, aménagement « piscicole » du pertuis
- **D'ordre foncier** : « espace cours d'eau » de 10m de chaque côté de la rivière, franchissement amont-aval du barrage par engins agricoles
- **Liées à la compensation**

Pour le site plus complexe de la Rochette : on n'en est pas encore aux orientations! A nouveau recueil des attentes et besoins (foncier, impacts du chantier, ambition écologique du projet, besoin de temps de réflexion)



La mission de concertation

Les différentes étapes du processus de concertation

- **3ème groupe de travail principal** : synthèse des 2èmes réunions par site / compléments techniques et précisions des orientations soumises au comité de pilotage / protocole d'indemnisation
- ⇒ Précisions techniques par les bureaux d'étude et mise en forme d'une proposition de projet qui semble faire consensus
- **Validation par le 3ème comité de pilotage puis par le comité syndical**



Le projet après concertation

Evolution globale:

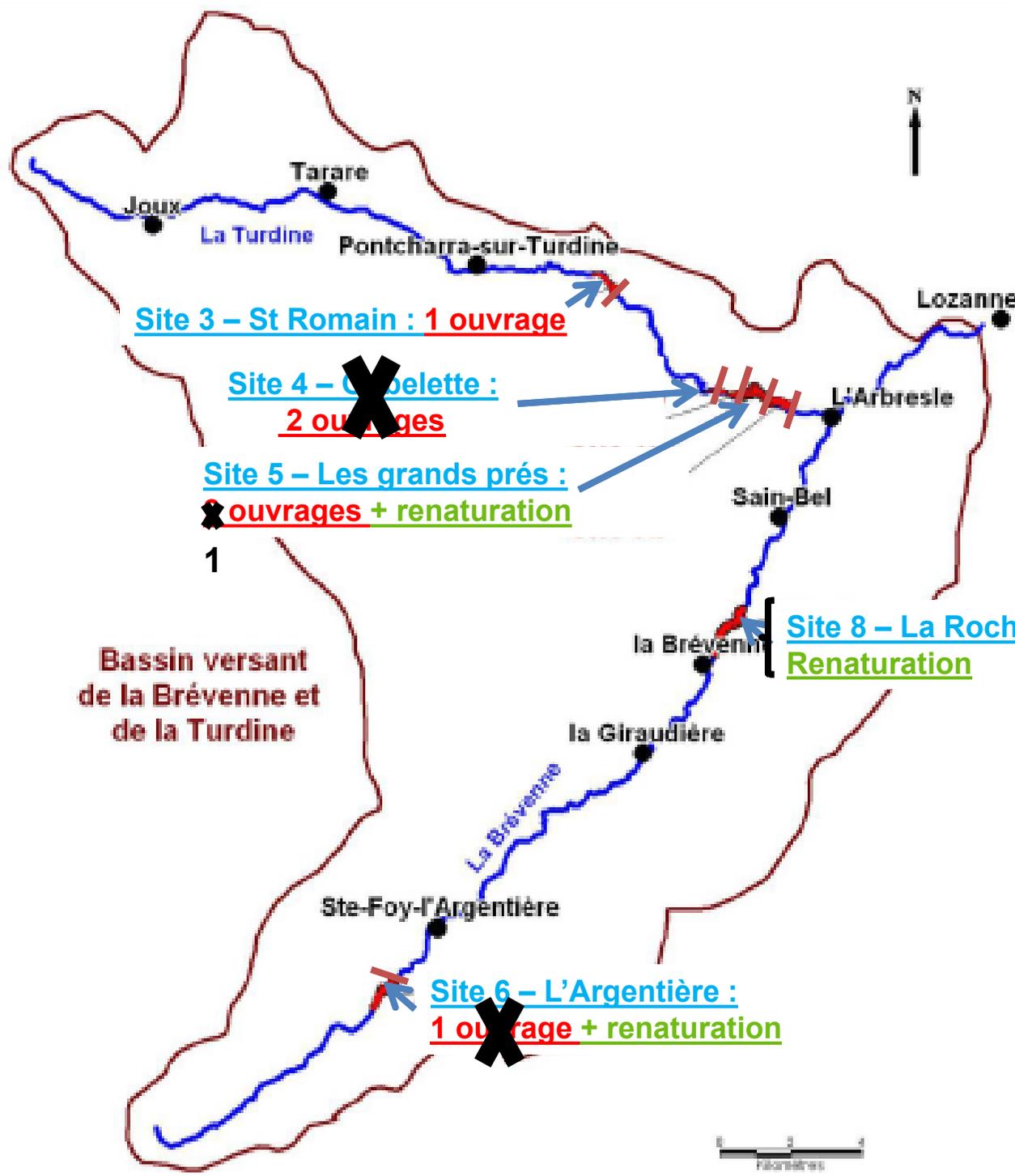
Pour améliorer la transparence de l'ouvrage, modification de l'objectif d'écrêtement (Q20 => Q30, ramenée au niveau de Q15)

Evolutions sur le site 5 :

- Un seul ouvrage plus important (surélévation du barrage d'une 50aine de cm)
- Aménagement d'un passage amont-aval
- Pas d'évolution du projet de restauration écologique : espace cours d'eau moyen de 10m, effacement seuils, suppression enrochements et reprofilage berges.

Evolutions sur le site 8 :

- Décision de laisser du temps pour ce projet, déconnection du dossier réglementaire global





Intérêts et limites de la démarche



- Optimisation du projet du fait du croisement des regards, des points de vue différents, " intelligence collective "
- Permet d'approfondir l'aspect technique, de tester d'autres scénarios. On pousse au max la réflexion technique.
- Compréhension / appropriation très accrue du projet par les riverains (compréhension enjeux)



- Attention, il faut jouer le jeu à fond! Ne pas revenir sur les marges de manœuvre, jouer la transparence
- Nécessite un vrai « temps » : le prévoir dès le départ
- Le fait d'afficher la volonté de prendre en compte les attentes des acteurs peut conduire à la question « ferez-vous quand même le projet si pas de terrain d'entente? »



Si c'était à refaire...

- Prévoir dans la mission de maîtrise d'œuvre une phase "avant-AVP" pour tenir compte des « allers-retours techniques ».
- Etre très clair vis-à-vis des BE techniques sur ce que souhaite le MO, bien affirmer que c'est le MO qui prend les décisions et décide de la démarche.
- S'assurer que les BE techniques sont prêts à jouer ce jeu. Porter une grosse attention à la personne qui présente les scénarios devant les riverains.
- Bien entendu, la complicité MO/médiateur est incontournable!



Et maintenant?

Site 5 :

Dépôt du dossier réglementaire imminent, la négociation foncière va débuter (protocole d'indemnisation en particulier). Mise en place d'un comité de suivi pour les différents sites.

Site 8 :

Plus complexe...

Après une rencontre supplémentaire avec les agriculteurs du secteur, un 6^{ème} scénario a été conçu. Elément extérieur n'a pas permis de présenter ce scénario.

Question sur l'intérêt de ce 6^{ème} scénario : ambition écologique moins importante mais budget énorme.